SAMSUNG RÈGLEMENT DU JEU « Tirage au sort Call of Duty »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La société Samsung Electronics France, société par actions simplifiée au capital de 27 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 334 367 497, dont le siège social est situé au 6 rue Fructidor, 93484 Saint-Ouen Cedex (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 23 novembre 2026 à 00 h 01 au 30 novembre 2026 à 23 h 59, heures de France métropolitaine (la « Période de Jeu »), un jeu intitulé « Tirage au sort Call of Duty » (le « Jeu ») sur www.samsung.com/fr et/ou via l'application Samsung Shop (ensemble, les « Supports »), selon les modalités du présent règlement (le « Règlement »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET VALIDITE DE LA PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement, mis à disposition des participants sur les Supports avant leur participation.

La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques majeures à la date de leur participation, domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise), ayant acheté pendant la Période de Jeu au moins un produit éligible sur les Supports (les « Participants »).

Produits éligibles : TV Micro RGB – R85H : TMR55R85HAUXXC, TMR65R85HAUXXC, TMR75R85HAUXXC, TMR85R85HAUXXC ; R95H : TMR65R95HATXXC, TMR75R95HATXXC, TMR85R95HATXXC. TV OLED – S85H : TQ48S85HAEXXC, TQ55S85HAEXXC, TQ65S85HAEXXC, TQ77S85HAEXXC, TQ83S85HAEXXC ; S92H : TQ42S92HAEXXC, TQ48S92HAEXXC, TQ55S92HAEXXC, TQ65S92HAEXXC, TQ77S92HATXXC, TQ83S92HAEXXC ; S95H : TQ48S95HAEXXC, TQ55S95HFTXXC, TQ65S95HFTXXC, TQ77S95HFTXXC ; S99H : TQ55S99HATXXC, TQ65S99HATXXC, TQ77S99HATXXC, TQ83S99HAEXXC. Écrans PC Gaming : LS24HG310EUXEN, LS24HG350EUXEN, LS27FG602SUXEN, LS27FG606EUXEN, LS27HG302EUXEN, LS27HG310EUXEN, LS27HG402EUXEN, LS27HG702SUXEN, LS32HG552EUXEN, LS34HG550EUXEN, LS37FG756EUXEN, LS49CG954EUXEN, LS49FG910EUXEN. Écrans PC OLED : LS27HG802SUXEN, LS27HG806EFXEN, LS32HG732SUXEN, LS32HG806ESXEN, LS49DG912SUXEN, LS49DG954SUXEN. Écran PC Odyssey Neo : LS57CG952NUXEN.

Pour participer à l'Offre, le Client doit remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans ou plus à la date de l'achat ;
- Acheter au moins un Produit Éligible pendant la Période de l'Offre,
- Ne pas avoir annulé sa commande ou exercé son droit de rétractation avant la date d'attribution du Coupon ;
- Respecter les présentes Conditions Générales.

Sont exclus les salariés et collaborateurs de la Société Organisatrice participant à l'organisation du Jeu.

Une seule participation par personne physique est autorisée, quel que soit le nombre de produits ou de commandes éligibles.

Les participations multiples, réalisées au moyen de plusieurs comptes appartenant à une même personne, sont exclues.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler, par tout moyen, l'identité, l'âge, l'adresse, la qualité et/ou le nombre de participations des Participants, ce que chaque Participant accepte expressément.

Toute fraude ou infraction du Règlement entraîne l'exclusion du Jeu du Participant et l'annulation de l'ensemble de ses participations.

Toute tentative d'un individu, qu'il participe ou non au Jeu, en vue de léser le déroulement du Jeu, ainsi que toute fraude, ou tentative de fraude, ou tentative de participation déloyale, commise en vue de percevoir indûment une dotation, pourront donner lieu à l'exclusion du Jeu et, le cas échéant, à l'engagement de poursuites judiciaires par la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

3.1 – MODALITES DU JEU

Le Jeu est organisé dans le cadre de la campagne commerciale Black Friday, du 23 au 30 novembre 2026 inclus.

Les Participants peuvent participer pendant la Période de Jeu sur les Supports, selon les modalités ci-dessous.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

• acheter, entre le 23 novembre 2026 à 00 h 01 et le 30 novembre 2026 à 23 h 59, au moins un produit éligible sur www.samsung.com/fr ou dans l'application Samsung Shop

Produits éligibles : TV Micro RGB – R85H : TMR55R85HAUXXC, TMR65R85HAUXXC, TMR75R85HAUXXC, TMR85R85HAUXXC ; R95H : TMR65R95HATXXC, TMR75R95HATXXC, TMR85R95HATXXC. TV OLED – S85H : TQ48S85HAEXXC, TQ55S85HAEXXC, TQ65S85HAEXXC, TQ77S85HAEXXC, TQ83S85HAEXXC ; S92H : TQ42S92HAEXXC, TQ48S92HAEXXC, TQ55S92HAEXXC, TQ65S92HAEXXC, TQ77S92HATXXC, TQ83S92HAEXXC ; S95H : TQ48S95HAEXXC, TQ55S95HFTXXC, TQ65S95HFTXXC, TQ77S95HFTXXC ; S99H : TQ55S99HATXXC, TQ65S99HATXXC, TQ77S99HATXXC, TQ83S99HAEXXC. Écrans PC Gaming : LS24HG310EUXEN, LS24HG350EUXEN, LS27FG602SUXEN, LS27FG606EUXEN, LS27HG302EUXEN, LS27HG310EUXEN, LS27HG402EUXEN, LS27HG702SUXEN, LS32HG552EUXEN, LS34HG550EUXEN, LS37FG756EUXEN, LS49CG954EUXEN, LS49FG910EUXEN. Écrans PC OLED : LS27HG802SUXEN, LS27HG806EFXEN, LS32HG732SUXEN, LS32HG806ESXEN, LS49DG912SUXEN, LS49DG954SUXEN. Écran PC Odyssey Neo : LS57CG952NUXEN.

La validation de la participation s'effectue conformément au parcours décrit ci-dessus. Le prix des produits éligibles ne doit pas être majoré du fait de la participation au Jeu.

3.2 – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le 16 décembre 2026 parmi les participations valides et éligibles à la clôture de la Période de Jeu. Il sera organisé par la Société Organisatrice ou un tiers mandaté par elle. 5 gagnants distincts pour 5 lots tel qu'indiqué à l'article 5.1.

ARTICLE 4 – ANNONCE AUX GAGNANTS

Les Gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique à l'adresse associée à leur participation, à compter du 16 décembre 2026 et au plus tard le 31 décembre 2025.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité de contacter un Gagnant en raison de coordonnées inexactes ou incomplètes fournies par celui-ci, sous réserve des dispositions légales applicables.

Si un Gagnant renonce à son lot, ne répond pas dans le délai prévu ou ne remplit pas les conditions du Jeu, la Dotation pourra être attribuée à un suppléant, dans l'ordre du tirage au sort et dans la même catégorie de lots.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

5.1 – LES DOTATIONS

Les dotations mises en jeu (les « Dotations ») sont réparties en trois catégories distinctes :

• 3 lots « Standard » : un exemplaire numérique du jeu Call of Duty®: Modern Warfare® 4, édition Standard, chacun ; sur la plateforme Xbox

• 2 lots « Vault » : un exemplaire numérique du jeu Call of Duty®: Modern Warfare® 4, Vault Edition, chacun ; sur la plateforme Xbox

Chaque Gagnant ne pourra recevoir qu'une Dotation. Le nombre total de Dotations sera de 5.

Les Dotations ne pourront donner lieu au versement de leur contre-valeur en numéraire ni à une demande d'échange à l'initiative du Gagnant, sous réserve des droits dont il bénéficie en application des dispositions légales impératives.

Si des circonstances indépendantes de sa volonté rendent la remise d'une Dotation impossible, la Société Organisatrice pourra la remplacer par une dotation de nature et de valeur équivalentes, sous réserve d'en informer le Gagnant.

5.2 – Modalités d'obtention des lots

Comment utiliser votre code Call of Duty :

- Connectez-vous à votre compte Xbox
- Accédez au Store
- Ouvrez le menu latéral et cliquez sur « Utiliser un code »
- Saisissez le code et suivez les instructions.
- Une connexion Internet et un compte Xbox sont requis pour jouer.

5.3 – REMISE DES DOTATIONS

Chaque Dotation sera transmise par voie électronique, aux gagnants à l'adresse e-mail communiquée lors de leur Participation. Les gagnants disposeront d'un délai de 1 an à compter de la date d'envoi de cette notification pour réclamer leur lot, en répondant à l'adresse e-mail depuis laquelle l'Organisateur leur a adressé la notification.

ARTICLE 6 – LIMITES DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, des dysfonctionnements du réseau Internet, des défaillances de l'ordinateur du Participant, de tout autre problème lié aux réseaux et moyens de communication (fournisseurs d'accès, virus, équipements informatiques défaillants et/ou incompatibles quant aux matériels ou logiciels, etc) ou dans le cas où les informations fournies par le Participant seraient erronées, incomplètes ou

viendraient à être rendues inexploitables pour une raison qui ne serait pas imputable à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans l'hypothèse où un Participant ne pourrait parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié, notamment, à l'encombrement du réseau. Elle ne peut être tenue responsable de la maintenance ou de tout dysfonctionnement des serveurs sur lesquels le Site et/ou le Jeu/Concours sont hébergés.

Il appartient aux Participants de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs données et/ou logiciels. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se font sous l'entière responsabilité des Participants.

La Société Organisatrice met à disposition des Participants les informations nécessaires au déroulement du Jeu. Les questions ou réclamations relatives au Jeu peuvent être adressées selon les modalités indiquées à l'article 10.

La participation au Jeu ne vaut pas renonciation par le Participant aux droits et recours qu'il tient des dispositions légales applicables.

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice pourra adapter, reporter ou interrompre le Jeu, sous réserve d'en informer les Participants par un moyen approprié et de respecter leurs droits légaux.

Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de Règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement et à ce titre, auront la même valeur que s'ils avaient été publiés dans la version initiale du Règlement.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

7.1 Traitement automatisé de données

Les données personnelles nécessaires à l'organisation du Jeu sont traitées dans le cadre du parcours de participation indiqué à l'article 3.

Les catégories de données traitées comprennent : nom, prénom, adresse mail et produit(s) éligible(s) acheté(s).

Ces données collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement automatisé par la Société Organisatrice.

7.2 Finalités des traitements

Les données sont traitées par la Société Organisatrice pour l'organisation du Jeu.

Les traitements suivants sont nécessaires à l'organisation du Jeu par la Société Organisatrice :

a) validation de la participation au Jeu (vérification de l'éligibilité du candidat selon les critères demandés pour le Jeu tels qu'indiqués dans le Règlement)

b) communication entre la Société Organisatrice et les Participants, entre autres pour informer les Gagnants des résultats

c) remise ou envoi des Dotations

La Société Organisatrice indique aux Participants, au moment de leur collecte, les informations qu'il est nécessaire de fournir pour participer au Jeu. Dans un formulaire de collecte, les informations qu'il est nécessaire de fournir sont signalées par un astérisque.

Sous réserve de votre consentement préalable, les données pourront être utilisées pour la finalité suivante :

d) envoi d'offres commerciales de la part de la Société Organisatrice

Enfin, conformément aux intérêts légitimes de la Société Organisatrice, les données sont collectées aux fins suivantes :

e) contrôle du respect des conditions du Règlement et lutte contre la fraude. Cela peut être par exemple, sans que ce soit exhaustif, aux fins de contrôler la limitation du nombre de participation par personne, aux fins de faire respecter une période d'abstention qui serait indiquée au Règlement ou aux fins de faire respecter une interdiction de participation à un Jeu, dans le cas où une personne ayant fraudé ou tenté de frauder a été interdite de participation lorsque le Règlement le prévoit.

7.3 Communication des données à des prestataires autorisés

Les données ne sont accessibles qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître pour l'organisation du Jeu.

Les données pourront faire l'objet d'une transmission à des prestataires autorisés pour les finalités suivantes :

- gestion de l'organisation du Jeu par un prestataire pour le compte de la Société Organisatrice ;
- tirage au sort des gagnants par des personnes tierces indépendantes (ex : huissiers de justice) ou un prestataire ;
- remise des Dotations aux gagnants (ex : envoi par la Poste) et organisation de certaines Dotations par nos partenaires (ex : organisation des voyages, rencontres avec des personnalités, invitation à des évènements).

Les données pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers en cas de demande de la part des autorités judiciaires, administratives ou fiscales justifiée par une disposition réglementaire ou légale.

7.4 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel concernant les Participants et/ou Gagnants au Jeu sont conservées pour les finalités visées aux points a) à e) de l'article 7.2 pendant une période de 3 (trois) ans à compter de la date de participation au Jeu.

Au-delà de cette durée, les données des Participants et/ou Gagnants sont archivées pendant une période complémentaire de 2 (deux) ans, à des fins probatoires en cas de litige relatif au déroulement du Jeu.

7.5. Droits des personnes concernées

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa dernière version en vigueur et du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (« Règlementation applicable en matière de protection des données personnelles ») vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité sur

vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer pour motif légitime aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Pour exercer ces droits, connectez-vous sur http://www.samsung.com/request-desk. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'information sur les conditions de traitement de vos données, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité Samsung disponible sur Samsung.com.

ARTICLE 8 – PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Les informations relatives aux Gagnants ne feront pas l'objet d'une utilisation à des fins promotionnelles sans fondement juridique approprié. L'utilisation de leur image à des fins de communication commerciale nécessitera, le cas échéant, une autorisation spécifique recueillie séparément de la participation au Jeu.

L'absence d'autorisation de communication promotionnelle n'affecte pas la participation au Jeu ni l'attribution d'une Dotation.

ARTICLE 9 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Ce Règlement est consultable en ligne à l'adresse suivante :
https://www.samsung.com/fr/offer/black-friday/

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le Jeu et son Règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du Règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant concerné.

Les Participants peuvent adresser leurs réclamations relatives au Jeu à la Société Organisatrice par écrit, aux coordonnées indiquées ci-après, sans préjudice de leurs droits et voies de recours prévus par la loi :

SAMSUNG ELECTRONICS France

[Animation Commerciale Samsung – Tirage au sort Call Of Duty]

Tirage au sort Call Of Duty

So Pop – CS 20003

6 rue Fructidor

93484 Saint-Ouen Cedex